

Réunion du 8 décembre 2016

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) :

Madame Alfonsa ALFANO ayant donné pouvoir à Monsieur Yves SUBLON, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS ayant donné pouvoir à Monsieur Marc SENE, Madame Françoise PFERSDORFF ayant donné pouvoir à Madame Michèle ESCHLIMANN

Excusé(s) :

Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Denis SCHULTZ

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CD/2016/197 - 0 - Administration générale  
0 - Administration générale -**

**Propositions de délégations consenties à la Commission  
Permanente et au Président du Conseil Départemental en  
matière de commande publique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental,

Dans le cadre défini par les articles L.3121-22, L.3211-2 et L.3221-11 du Code général des collectivités territoriales, et au vu des ordonnances n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, ainsi que des décrets n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, décide de modifier les délégations à la Commission Permanente et au Président du Conseil Départemental consenties par délibération n° CD/2015/7 du 2 avril 2015 pour l'exercice des attributions dans le domaine de la commande publique, conformément à la liste jointe en annexe.

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° CD/2015/7 du 2 avril 2015.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20161208-lmc1105210-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 15/12/16